

Résultats des élections des Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) de Poitou-Charentes : pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et chirurgiens-dentistes

La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires a créé dans chaque région une Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) pour les médecins, une URPS pour les pharmaciens, une URPS pour les masseurs-kinésithérapeutes, une URPS rassemblant les infirmiers et une URPS des chirurgiens-dentistes.

Le dépouillement des élections de l'URPS de médecins avait lieu le 4 octobre (cf. résultats sur le site de l'ARS : <http://ars.poitou-charentes.sante.fr/Union-Regionale-des-Profession.99981.0.html>). Pour les autres professions libérales : pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et chirurgiens-dentistes, les élections par correspondance avaient lieu le 16 décembre, et le dépouillement des bulletins de vote mardi 21 décembre.

Ces URPS sont les interlocuteurs privilégiés de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes. Elles contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale, en étant associées à :

- ▶ l'analyse des besoins de santé au niveau des différents territoires de la région,
- ▶ l'élaboration de l'organisation des soins sur ces mêmes territoires,
- ▶ l'organisation de la permanence et de la continuité des soins, et des nouveaux modes d'exercice,
- ▶ la prévention, la veille sanitaire et la gestion des crises sanitaires,
- ▶ la formation continue des professionnels de santé.

Résultats des élections en Poitou-Charentes : une très forte participation des pharmaciens et des chirurgiens-dentistes

Tous les pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et chirurgiens-dentistes exerçant en Poitou-Charentes étaient invités à participer au vote (sont exclus les remplaçants et les retraités). Le taux de participation général de 53,11 %, cache de fortes disparités entre les professions. Sont particulièrement remarquables les taux de participation de 74,7 % des pharmaciens, et de 66,5 % des chirurgiens-dentistes.

Les 4282 électeurs de ces secondes élections d'URPS de Poitou-Charentes se répartissaient dans 4 URPS distinctes, avec chacune 9 sièges à pourvoir. Sont élus :

URPS pharmaciens (905 électeurs inscrits – Taux de participation 74,7 %)

Pour la liste FSPF qui obtient 4 sièges :

1. Mme SALAVERT-GRIZET Christine
2. M. MEUNIER Jacky
3. M. LE PADELLEC Patrick
4. M. COINDREAU Philippe

Pour la liste USPO qui obtient 4 sièges :

1. M. BREGERE Jean-Philippe
2. M. BORRA Bertrand
3. Mme TERRADE-ALLIAT Christelle
4. M. FABRE Alexandre

Pour la liste UNPF qui obtient 1 siège :

1. M. DROSSARD Joël

URPS masseurs-kinésithérapeutes (1106 électeurs inscrits – taux de participation 36,7 %)

Pour la liste FFMKR qui obtient 9 sièges :

1. M. LE SCOUR Xavier
2. Mme DEVAUD née MARTINEAU Françoise
3. Mme RIVIERE Francine
4. M. THIERRY Philippe
5. M. DALMONT Benoît
6. M. ROUILLARD François
7. M. MONNARD Thierry
8. M. BOISSEAUD Emmanuel
9. M. BUNA Eric

URPS infirmiers (1466 électeurs inscrits– taux de participation 35,1 %)

Pour la liste FNI qui obtient 6 sièges :

1. Mme VARLET Isabelle
2. Mme LEJEUNE Pascale
3. Mme HANTZBERG Véronique
4. Mme DEFER Christine
5. Mme DELAVERGNE Simone
6. M. LAGRANGE Jean-Pierre

Pour la liste SNIL qui obtient 2 sièges :

1. M. PEZENNEC Eric
2. M. GARGOULLAUD Sophorn

Pour la liste ONSIL qui obtient 1 siège :

1. M. DUQUESNE Jean-Marc

URPS chirurgiens-dentistes (805 électeurs inscrits– taux de participation 66,5 %)

Pour la liste CNSD qui obtient 7 sièges :

1. M. DEMAISON Jean
2. M. SEGUINOT Vincent
3. Mme GIRAUDET Bénédicte
4. M. HAMMER Doniphan
5. M. VERGNES Eric
6. M. CHATRIOT Alain
7. M. DEVAUD Damien

Pour la liste UJCD qui obtient 1 siège :

1. M. ABIN Sébastien

Pour la liste FSDL qui obtient 1 siège :

1. M. VO Hong Thu